

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mai 2013

CP 13/05-26

L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LES LOISIRS DES JEUNES

Au titre de la politique départementale pour le développement des loisirs des jeunes, un crédit de 36 000 € a été inscrit lors du vote du

Dans le cadre de cette politique, la Commission "Loisirs des Jeunes" s'est réunie le 13 mai dernier, afin d'établir les propositions de subventions présentées, en respect des principes susvisés.

A l'issue de notre décision, la plus large information de cette opération et des activités proposées sera diffusée auprès des organismes en charge des jeunes concernés. En particulier, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance seront mobilisés.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur les tableaux joints et me faire connaître votre décision, étant précisé que si ces propositions étaient retenues, la situation de la ligne budgétaire correspondante, serait la suivante :

- LOISIRS DES JEUNES

A - Autorisation d'engagement 2013.....	36 000 €
B - Dépenses engagées à ce jour	10 370 €
C - Engagement à la présente Commission	19 400 €
D - Reliquat	6 230 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du